

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 4 juillet 2018

- Présences:** MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et A. Toussaint, échevins
MM./Mmes C. Adam, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler, H. Krier,
R. Miny, J. Reckinger, W. Vullers, M. Weiler, conseillers
M. L. Wantz, secrétaire
- Excusé:** M. A. Kremer, conseiller

- URBANISME

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) la demande de lotissement présentée par Madame Maggy Lieffring-Raas de Mersch, relative à la division d'une propriété sise à Mersch, rue de Colmar-Berg, en quatre lots en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction.
- b) la demande de lotissement présentée par le bureau d'architecture Wagener & Cotza de Kopstal au nom et pour le compte de la société IBB Baugesellschaft mbH de Fischbach, relative à la division d'une propriété sise à Beringen, rue Hurkes, en neuf lots en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction.
- c) le PAP concernant la réalisation de quatre maisons unifamiliales jumelées et d'une maison unifamiliale isolée sur des fonds sis à Beringen au lieu-dit «Auf der Steinkaul». Le projet est présenté par le bureau E-cone S.à r.l. de Mersch pour le compte de la société COPROM S.A. de Mersch.

- RÉSERVES NATURELLES

Le conseil communal décide à l'unanimité d'émettre son avis relatif au projet de règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle la zone «Mandelbaach/Reckenerwald» sise sur le territoire des communes de Helperknapp et de Mersch.

Le conseil reconnaît une utilité de créer des zones pour protéger la faune et la flore de notre pays et ne s'oppose pas formellement au règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle la zone «Mandelbaach/Reckenerwald» dont une partie est prévue sur le territoire de la commune de Mersch. Néanmoins il formule certaines remarques, notamment

- a) de ne pas entraver le développement des activités agricoles et forestières, gérées en bon père de famille et
- b) de ne pas entraver l'aménagement de nouvelles installations d'utilité publique comme l'aménagement de captages d'eau potable, de pistes cyclables ainsi que l'implantation d'éoliennes.

Il prie le législateur d'en prendre compte lors de l'adaptation du règlement grand-ducal.

- DEVIS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) le devis pour le renouvellement de l'éclairage public pour les rues suivantes: Haardterwee, Rue de la Piscine, Rue du Moulin, Rue Emile Laux, Rue des Romains, Place de l'Eglise, Rue Comte J-F d'Autel, Rue Ausone, Rue Comte Thierry, Rue Mies, Um Mierscherbiereg, Allée J.W. Léonard au montant total de 200.000,00 € TTC.
- b) le devis pour la mise en place de panneaux de rues uniformisés au montant total de 35.000,00 € TTC.
- c) le devis pour le remplacement d'une conduite d'eau avec branchements particuliers dans la rue du Moulin ainsi que le remplacement de l'éclairage public dans le quartier Mies à Mersch au montant de 75.000,00 € TTC.

- VOIRIE RURALE

Le conseil communal arrête à l'unanimité le programme 2019 qui comprend des travaux de réfection (goudronnage):

Localité	
Mersch	Lohrbierg
Mersch	Chemin ferme de Berzelt
Mersch	Chemin rue Lohrbierg
Moesdorf	Auf Hones
Reckange	Im Gruendchen
Reckange	Um Lehm

- FINANCES COMMUNALES

Le conseil communal approuve à l'unanimité

a) les décomptes des travaux extraordinaires suivants:

Projet	Somme des devis en € TTC	Dépense en € TTC
Extension et modernisation du réseau de l'antenne collective	75.000,00	
Finissage de trottoirs et de rues	25.000,00	
Remplacement de mâts et de lampadaires de l'éclairage public I	120.000,00	
Réaménagement du Hall Irbicht à Beringen	40.000,00	
	TOTAL: 260.000,00	TOTAL: 281.591,90
Construction d'abris pour voyageurs	22.000,00	19.575,27
Remplacement de mâts et de lampadaires de l'éclairage public II	100.000,00	94.917,29

b) les déclarations de recette de l'exercice 2017 sur un total de 186.449,32 € et les déclarations de recette de l'exercice 2018 sur un total de 344.303,86 €.

- COMMISSIONS COMMUNALES

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accepter la démission de M. Schuller Henri comme membre représentant le FC Marisca dans la commission des sports et de le remplacer par M. Beringer Romain.

- SUBSIDES

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes:

- 100,00 € pour le financement de ses activités au Groupe Cynotechnique de l'Administration des Services de Secours.
- 750,00 € (50% de la dépense) comme participation aux frais du repeuplement obligatoire de l'Alzette au Fëscher-Club Miersch.

- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) l'acte d'échange par lequel la commune de Mersch acquiert sur M. Kellen Fernand de Rollingen deux terrains de 36,92 a, sis à Mersch («Rue des Champs», «Aelenterweg»), au prix de 166.140,00 €.
En contrepartie, la commune cède à M. Kellen cinq terrains de 160,65 a, sis à Mersch («Im Paerchen», «Unter Letzert»), au prix total de 80.325,00 €.
L'échange a lieu moyennant une soulte au profit de M. Kellen de 85.815,00 €.
- b) l'acte de vente, par lequel la commune de Mersch acquiert sur les époux Guy Dockendorf-Marie José Kneip de Lipperscheid des terrains de 336,80 a sis à Mersch («Auf der Sang», «Auf dem Reckinger Weg», «Auf dem Mierscher Weg») et à Pettingen («Spierenoicht»), au prix total de 1.127.550,00 €.
- c) l'acte de vente par lequel M. Jean-Paul Fisch de Moesdorf vend à la commune de Mersch un terrain de 29,95 a, sis à Mersch («Auf dem Reckinger Weg») au prix total de 134.775,00 €.
- d) l'acte de vente par lequel la commune de Mersch acquiert sur les époux Georges Bernard-Yolande Edert de Luxembourg un terrain sis à Mersch («Auf der Ondelsgriecht») de 12,30 ares au prix total de 55.350,00 €.

Points a-d: Les frais d'acte sont à charge des acquéreurs. Ces acquisitions sont faites dans un but d'utilité publique consistant dans la création d'infrastructures publiques resp. d'une zone d'activités économiques régionale

- e) le compromis de vente par lequel la commune de Mersch vend à Mme Schmitz-Hermes Cecile de Rollingen un terrain de 0,70 a, sis à Moesdorf («Rue d'Ettelbruck»), au prix total de 24.500,00 €.
- f) la constitution de servitude en faveur de la copropriété de la Résidence «A Mëllesch», sise à Mersch, rue Nic Welter.
- g) le contrat de mise à disposition (prolongation) du 1^{er} juin 2018 par lequel la Commune de Mersch met à disposition de Mme Weilerbach Laetitia le logement sis à Mersch, 3, rue Jean Majerus (rez-de-chaussée) pour la durée de 3 mois (1^{er} juin 2018 au 31 août 2018) au loyer mensuel de 350,00 € + avance mensuelle sur frais de 100,00 €.
- h) le contrat de bail par lequel la commune de Mersch met à la disposition des sociétés Soler SA et Hoffmann frères un terrain, sis à Mersch au lieu-dit «Hart» pour l'installation d'une éolienne.
- i) la convention signée par le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le président de l'asbl Jugendhaus Miersch et le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Mersch réglant le fonctionnement et le financement de la maison des jeunes à Mersch pendant l'année 2018. Dépense à charge de la commune: 104.576,00 €.

- CIRCULATION

Le conseil communal arrête à l'unanimité quelques modifications du règlement général de circulation et confirme les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

- FEUX D'ARTIFICE

Ce point a été proposé par la conseillère Mariette Weiler (déi gréng): 'Les feux d'artifice, quel impact environnemental?'

La conseillère reconnaît le bien-fondé de la tradition d'offrir un spectacle éblouissant pour clôturer la soirée de la Fête Nationale, soulève cependant quelques ennuis non négligeables: composition problématique, voire dangereuse des fusées pyrotechniques ('poudre noire' qui contient entre autres du carbone, du soufre, du nitrate de potassium, ...) avec un impact négatif sur l'environnement (particules fines), moments de panique pour la plupart des animaux domestiques,

Les responsables communaux vont analyser d'éventuelles alternatives.

**- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET
QUESTIONS DES CONSEILLERS**